

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2026-1235 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026 à 20h, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2026-1235 intitulé:

Projet de règlement numéro 2026-1235 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 juin 2026 à 18 h 15 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. **Objectifs du règlement**

Le règlement a pour objectif de modifier la carte des secteurs assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y inclure le secteur de la rue du Cap et d'encadrer les interventions projetées de façon à assurer leur intégration harmonieuse au cadre naturel, végétal et bâti.

Pierre-Alexandre Côté, directeur général adjoint
Et directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Tél. 418 822-4500 | pierre-alexandre.cote@boischatel.net

4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT À BOISCHATEL, CE 8 JUIN 2026



Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h 30, le 8^e jour du mois de juin 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 8^E JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.



Daniel Boudreault
Greffier